

**VILLE DE CARLETON SUR MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 avril 2007 à 20 h à la salle de réunion de l'hôtel de ville.**

**Présences :** MM. Jean-Eudes Boudreau  
Donald Falardeau  
Rémi Lebreux  
Sandro Cormier  
Mme Marie-Christine Lavergne  
M. Raymond Deslauriers (absence motivée)

**Monsieur Michel Lacroix, Maire, préside la réunion.**

**07-04-97 ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit acceptée en y laissant le varia ouvert.

**07-04-98 PROCÈS-VERBAL (5 MARS)**

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 5 mars 2007 soit accepté en y apportant les modifications suivantes :

**Résolution #07-03-58 :**

La résolution #07-02-44, réunion du 19 février 2007 est modifiée de la façon suivante :

1. L'entrée en fonction de la firme Service Financier Gallant Inc. est fixée au 19 mars 2007 et se terminera le 12 octobre 2007 pour un total de 30 semaines.
2. Une précision est apportée à la résolution #07-02-44, réunion du 19 février 2007, à l'effet que Service Financier Gallant Inc. soit engagé à titre de redresseur au golf de Carleton par contrat au montant de 24 500 \$.
3. La Ville de Carleton-sur-Mer versera 25 % des profits nets, s'il y a lieu, pour la saison 2007 avant immobilisations extraordinaires à M. Serge Gallant le tout devant être présenté par la production d'un état financier vérifié.
4. Le maire Michel Lacroix se charge de préparer un contrat en conséquence à titre gratuit.

**(CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ MODIFIÉE À LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2007)**

**07-04-99 PROCÈS-VERBAL (19 MARS)**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 19 mars 2007 soit accepté en y apportant une correction à la résolution #07-03-89 à l'effet que :

- le nom de M. Melvin Court soit changé pour le nom de M. Terry Court.

**07-04-100 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, réunion tenue le 26 mars 2007, soit adopté sauf l'item #9 concernant le projet de règlement pour l'occupation temporaire d'une roulotte de villégiature et d'une tente roulotte en zone à dominance résidentielle.

**07-04-101 DÉROGATION MINEURE - M. CLAUDE BÉLISLE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure de M. Claude Bélisle soit acceptée en rapport avec la marge de recul avant mesurée de 5,42 mètres alors que les dispositions du règlement actuel exigent une marge minimale de 7,50 mètres.

QUE le lotissement de cette propriété soit accepté à l'effet que la profondeur minimale du lot mesurée est de 30 mètres alors que les dispositions actuelles du règlement exigent une profondeur de 45 mètres.

**07-04-102 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS #2007-102, #2007-103 ET #2007-104**

Suite à la consultation publique annoncée par la publication d'avis dans le journal communautaire Coin de l'œil, le conseil municipal entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement qui sont soumis en approbation.

M. Raoul Gagnon, propriétaire d'un chalet sur la rue des Bouleaux à Carleton demande à ce que soit révisé les normes des grandeurs et des dimensions minimales d'un bâtiment de type chalet au niveau du règlement #2007-104.

APRÈS DISCUSSIONS,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer adopte les projets de règlement suivants :

- Règlement #2007-102 : Afin de permettre l'usage d'une ligne de transport électrique à l'intérieur des zones 91, 93, 96, 97 et 98 du plan de zonage du secteur de Carleton.
- Règlement #2007-103 : Modifiant le règlement sur l'aménagement des plans d'ensemble #229-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'y inclure la zone #69.
- Règlement #2007-104 : Modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton et modifiant le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer afin d'y prescrire les dimensions et superficies minimum des bâtiments principaux.

**07-04-103 RÈGLEMENT #2007-99**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-99 modifiant le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne Municipalité de Saint-Omer afin de créer une nouvelle zone industrielle I-4 à même la zone M-22 soit adopté de façon définitive.

**07-04-104 RÈGLEMENT #2007-105**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement#2007-105, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 742 922 \$, soit adopté.

**07-04-105 MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR RÉALISER LES ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES, LES PLANS ET DEVIS, LES DEMANDES D'AUTORISATION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PRODUCTION ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'approvisionne en eau potable, notamment à partir de prises d'eau de surface aménagées en amont des deux barrages sur le ruisseau de l'Éperlan ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation de se conformer à la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable en vigueur depuis juin 2001 qui stipule, entre autres, qu'une simple désinfection de l'eau potable n'est plus conforme ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années la Ville de Carleton-sur-Mer doit prendre des mesures particulières pour limiter les problèmes occasionnés par la détérioration de la qualité de l'eau brute à la prise d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Omer faisant maintenant partie de la Ville de Carleton-sur-Mer a déjà mandaté, en décembre 1991, la firme Roche Ltée, Ingénieurs-conseils pour élaborer un avant-projet concernant l'alimentation en eau du réseau d'aqueduc, la protection incendie, l'interception et le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Omer faisant maintenant partie de la Ville de Carleton-sur-Mer a mandaté Roche Ltée, en février 2000, pour l'élaboration d'une étude d'avant-projet relative à la mise en commun des équipements de production et d'alimentation en eau de la Ville de Carleton et de la Municipalité de Saint-Omer ;

CONSIDÉRANT QUE Roche Ltée a déposé, en avril 2000, un projet préliminaire concernant la mise en commun des infrastructures de production et d'alimentation en eau des secteurs Carleton et Saint-Omer et que le but de ce projet consiste à définir la solution pour corriger les problématiques de qualité d'eau potable et d'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté, en juin 2003, la firme Roche Ltée pour réaliser l'élaboration de la solution de mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable qui constitue la mise à jour de la solution élaborée dans l'étude d'avant-projet datée d'avril 2000 concernant la mise en commun des infrastructures d'aqueduc de Carleton et Saint-Omer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu, au mois de décembre 2006, l'annonce d'une aide financière de 6 155 117 \$ dans le cadre du programme « FIMR » pour un projet dont les coûts admissibles s'élèvent à 7 693 896 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer a reçu, au mois de décembre 2006, l'annonce d'une aide financière de 6 155 117 \$ dans le cadre du programme « FIMR » pour un projet dont les coûts admissibles s'élèvent à 7 693 896 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour réaliser les études préparatoires, les relevés topographiques, la gérance, la conception, les plans et devis, les demandes d'autorisation aux différents ministères concernés et la surveillance des travaux de mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QU' une disposition transitoire permet que le choix du contractant puisse être fait de gré à gré pour un contrat conclu avec le concepteur des plans et devis préliminaires ou définitifs ou d'autres documents de même nature réalisés avant le 21 juin 2001 pour des travaux additionnels ou de surveillance en relation avec ces plans et devis ou ces documents, même si leur conception n'a pas fait l'objet d'une demande de soumission (article 217 de la loi 106) ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la ville de Carleton-sur-Mer mandate la firme Roche Ltée, Ingénieurs-conseils pour réaliser les études préparatoires, les relevés topographiques, la gérance, la conception, les plans et devis, les demandes d'autorisation et la surveillance des travaux relatifs à la mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable ainsi que les travaux connexes au présent projet en conformité avec les barèmes des tarifs d'honoraires pour services professionnels du décret 1235-87 du gouvernement du Québec.

QUE la firme Roche Ltée, Ingénieurs-conseils, ne soit pas autorisée à former de consortium, à accorder de sous-traitance ou à faire réaliser, par du personnel externe, le présent mandat en tout ou en partie.

QUE la Ville autorise le budget d'honoraires de la firme Roche Ltée daté du 27 mars 2007 au montant de 338 834 \$, taxes en sus, pour les relevés topographiques, le traitement des données et plan de base, la préparation des plans et devis et autres services relatifs au projet de mise aux normes des infrastructures de production et d'alimentation en eau potable.

#### **07-04-106 AVIS DE MOTION**

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement au projet de mise aux normes des équipements de production et de distribution de l'eau potable à Carleton-sur-Mer.

#### **07-04-107 MANDAT – GROUPE ROCHE LTÉE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition de service professionnel du Groupe Roche, Ingénieur conseil, au montant de 9 500 \$ pour effectuer une étude sommaire de l'évaluation de la sécurité des barrages sur le ruisseau de l'éperlan, étude exigée par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

#### **07-04-108 MANDAT – KWATROE CONSULTANTS INC.**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'octroyer un mandat à la firme Kwatroe Consultants Inc. de Gaspé pour effectuer les travaux relativement à la préparation des plans et devis, des documents en appel d'offre, analyse des soumissions et surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération au Centre Civique Léopold-Leclerc, au montant de 32 931.55 \$ selon la proposition en date de Mars 2007.

#### **07-04-109 DEMANDE À LA CPTAQ**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer appui la demande déposée par M. Éric Landry auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture et aliénation pour le lot #18-2 et #16-2, rang de la Seigneurie Shoolbred, canton de Shoolbred, afin de lui permettre de réaliser en collaboration avec la Ville de Carleton-sur-Mer son projet de développement domiciliaire

compte tenu qu'il n'y a pas d'autre endroit en dehors de la zone agricole pour la réalisation de son projet.

**07-04-110                    DEMANDE D'EXCLUSION À LA ZONE AGRICOLE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer dépose une demande d'exclusion de la zone agricole pour le lot #24C du rang III du canton Carleton afin de permettre la réalisation d'un projet de développement de chalet de villégiature en milieu forestier compte tenu qu'il n'y a pas d'autres espaces disponible en dehors de la zone agricole pour la réalisation de ce projet unique de développement.

**07-04-111                    APPUI AU MARCHÉ PUBLIC DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

ATTENDU l'impact positif des marchés publics et des métiers d'arts sur le développement agroalimentaire local et régional;

ATTENDU qu'il a de l'animation qui se crée au marché public au cœur des villes où il se déroule;

ATTENDU qu'il a de l'attraction et de la rétention sur les touristes liés au marché public;

ATTENDU la nécessité de travailler en concertation pour développer les entreprises agroalimentaires et les métiers d'arts en région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer appui la démarche de la table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie et de ses partenaires visant à développer les marchés publics en Gaspésie notamment via le dépôt d'un projet à la Direction Régionale du Ministère des Affaires Municipales et des Régions et à la Conférence Régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

**07-04-112                    PROJET VVAP**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer constitue un pôle culturel incontournable en Gaspésie;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une politique culturelle en 1999 et qu'elle possède un plan d'action triennal 2006 – 2008 sur le développement culturel;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est membre du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine depuis 1999;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer réitère son intérêt à prolonger son entente de partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications comme membre du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine, et ce, pour les trois (3) prochaines années, soit jusqu'en février 2010;

La Ville de Carleton-sur-Mer consent à ce que le financement octroyé par le Ministère de la Culture et des Communications serve à la réalisation d'actions spécifiques contenues dans la politique culturelle et le plan d'action sur le développement culturel de la municipalité.

**07-04-113                   AUTORISATION DE PASSAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
  APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise le passage d'une marche de pèlerins sur la route 132 en provenance de New Richmond et Restigouche durant la période du 10 juin au 15 juin 2007 selon les documents présentés par Mme Raymond Arsenault pour le *Pèlerinage Gaspésien Terre et Mer*.

**07-04-114                   RÈGLEMENT #2007-100**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu

QUE ce règlement #2007-100 soit porté à l'étude concernant le programme d'aide à la revitalisation des artères commerciales de la Ville de Carleton-sur-Mer.

**07-04-115                   PROJET DE RÈGLEMENT #2007-106**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement #2007-106 modifiant le réglementation de zonage concernant les usages et constructions temporaires dans certaines zones soit porté à l'étude.

**07-04-116                   PAIEMENT FINAL ET RÉFECTION ÉGOUT PLUVIAL – RUE DE LA FABRIQUE**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
  APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la réception du rapport définitif du Groupe Roche Conseil en regard avec la réfection de l'égout pluvial de la rue de la Fabrique, le conseil autorise de libérer la retenue de 14 371.72 \$ (taxes incluses) en paiement à l'entrepreneur général Sani-Sable L.B. Inc.

**07-04-117                   DEMANDE DE PROPOSITIONS**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande des propositions pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et l'évaluation des coûts de travaux afin de réaliser la construction de trottoirs dans le secteur de Saint-Omer.

**07-04-118                   LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 22 h, M. Donald Falardeau propose de lever la réunion.

**Accepté.**